

CERTIFICAT D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DES AVEUGLES ET DES DÉFICIENTS VISUELS (CAEMADV)

LIEUX DE FORMATION :

- **INJA (Institut national des jeunes aveugles) - PARIS**
(la formation théorique s'effectue principalement à Paris)
- **CNFEDS - Chambéry (73)**

VOIES D'AVENIR

OBJECTIFS DE LA FORMATION

■ Former les futurs professeurs spécialisés qui enseigneront le solfège, l'harmonie, l'histoire de la musique et la pratique instrumentale, aux élèves d'établissements ou services pour aveugles et déficients visuels, qui relèvent du ministère en charge des personnes handicapées.

SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION

■ Une formation professionnalisante ■ Un stage pédagogique en établissement spécialisé (300 heures) ■ Un stage d'observation en établissement scolaire non spécialisé (1 semaine) ■ Un stage d'observation en établissement spécialisé (1 semaine - établissement ou service autre que le stage pédagogique)

CONDITIONS D'ACCÈS

■ Prérequis nécessaires :

Un très bon niveau en musique est fortement recommandé.

■ Étudiants :

Être âgé de 20 ans au moins le 31 décembre de l'année de la session d'examen,

Et

Avoir trouvé un établissement ou service habilité, conventionné ou agréé, accueillant des élèves aveugles et déficients visuels, qui sera lieu de stage pédagogique.

CANDIDATURE

Le recrutement des candidats au CAEMADV passe uniquement par les établissements ou services spécialisés recevant des jeunes aveugles ou déficients visuels, lesquels sont seuls habilités à solliciter une inscription.

COÛT DE LA FORMATION

■ 7 200 euros

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE

Le CAEMADV se déroule en 2 parties sur 3 ans.

1^{re} partie

■ 8 semaines de formation théorique, à raison d'une semaine par mois environ.

2^e partie

■ 8 semaines de formation théorique, à raison d'une semaine par mois environ.

Chaque période est sanctionnée par une session d'examens. Aucun candidat ne peut se présenter à la 2nde partie s'il n'a pas réussi les épreuves de la 1^{re}.

STAGES

1^{re} partie

■ 300 heures de stage pédagogique, effectuées durant cette période de formation dans un ou plusieurs établissements ou services habilités, conventionnés ou agréés pour aveugles et déficients visuels.

■ Une semaine de stage d'observation en établissement scolaire non spécialisé.

2^e partie

■ Une semaine de stage d'observation en établissement spécialisé (établissement ou service autre que le stage pédagogique).

INSCRIPTION

Les inscriptions se font avant le 15 juillet de chaque année, par l'établissement ou service lieu de stage (seul habilité à solliciter l'inscription).



DONNÉES CLÉS*

Insertion professionnelle

100 % des étudiants ayant validé le CAEMADV ont un emploi.

Les +

- Une formation assurée par des universitaires, des praxéologues et des professionnels « de terrain ».
- Un suivi personnalisé des stages par un/e responsable pédagogique et un tuteur

Le nombre d'étudiants entrant en formation est fixé par le nombre d'inscriptions émanant des établissements ou services spécialisés recevant des jeunes aveugles ou déficients visuels.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent
- Connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent déficient visuel
- Connaissance de la pédagogie générale et de la pédagogie de l'enseignement de la musique
- Connaissance de la déficience visuelle
- Connaissance de l'anatomie, la physiologie, la pathologie et l'hygiène des organes des sens
- Maîtrise du braille musical
- Capacité d'analyse réflexive (monographie)

MÉTIERS PRÉPARÉS

- Enseignement spécialisé après des jeunes aveugles ou déficients visuels

SECTEUR D'ACTIVITÉS

- Médico-social

CONTACT

Secrétariat CNFEDS



04.79.75.85.78
secretariat.cnfeds@univ-smb.fr
www.cnfeds.univ-smb.fr

ZOOM SUR LE CNFEDS

- Un centre de formation unique en France
- Département de l'Université Savoie Mont Blanc
- Plus de 80 intervenants spécialisés
- 1 Pôle Édition spécialisé
- Des stages de formation continue



www.cnfeds.univ-smb.fr

■ 378 rue de la République, 73000 Chambéry